



Résolution 480 (1971)¹

Réponse au deuxième rapport d'activité du CIHEAM

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du 2e rapport d'activité du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes ([Doc. 2854](#)) ;
2. Se félicitant du développement des activités du Centre, qui s'est traduit notamment par l'affiliation d'un troisième institut et une importante réorganisation administrative et scientifique ;
3. Rappelant sa [Résolution 415 \(1969\)](#), par laquelle elle exprimait le vœu que les gouvernements des Etats membres non signataires de l'Accord du 21 mai 1962 s'associent aux activités du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, en lui fournissant une assistance technique et en lui allouant des bourses d'études ;
4. Regrettant que ce vœu n'ait pas jusqu'ici trouvé d'écho favorable dans les pays considérés ;
5. Déplorant que le comité consultatif du Centre ne s'est toujours pas réuni, et qu'il n'a pu, de ce fait, assumer le rôle d'animation que les dispositions statutaires lui confient ;
6. Rappelant l'intérêt qu'elle porte au Centre, l'une des réalisations concrètes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la coopération internationale et de l'aide aux pays en voie de développement, et soucieuse de suivre de près les activités du Centre et de développer le dialogue avec ses principaux organes,
7. Exprime le vœu :
 - a. que le prochain rapport d'activité du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes lui parvienne avant la fin de l'année 1971, et qu'il comporte un relevé plus détaillé quant aux dépenses par grands objectifs (enseignements des différents programmes des instituts, etc.) ;
 - b. que le comité consultatif soit convoqué d'urgence ;
8. Invite les membres de sa commission chargée des relations avec les parlements nationaux et le public à intervenir dans leurs parlements et auprès de leurs gouvernements pour obtenir que les pays non signataires de l'Accord du 21 mai 1962 s'associent aux activités du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1971 (29e séance) (voir [Doc. 2916](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1971 (29e séance).

